

Centre Hospitalier Avranches Granville
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

PROJET PEDAGOGIQUE



849, rue des Menneries BP 629
50406 Granville Cedex

Rédigé de juin à septembre 2011 – dernière mise à jour juillet 2013
Soumis à l'approbation du conseil pédagogique le 10 octobre 2013

SOMMAIRE

Introduction	Page 03
1 les principes pédagogiques	Page 04
2 L'approche pédagogique de la formation	
2-1 Les conditions à prendre en compte	Page 05
2-2 L'organisation de l'équipe de formateurs	Page 06
2-3 La posture pédagogique	Page 07
2-4 La mise en actions	Page 08
3 Les valeurs professionnelles et humaines	
3-1 Le respect	Page 12
3-2 La responsabilité	Page 12
3-3 La rigueur	Page 12
3-4 L'implication	Page 12
3-5 L'honnêteté	Page 12
3-6 L'équité	Page 12
4 Les Concepts	
4-1 Le concept de l'homme	Page 13
4-2 Le concept de l'homme en santé	Page 13
4-3 Le concept du soin infirmier	Page 13
5 Le cadre professionnel	
5-1 La définition de l'infirmière	Page 14
5-2 Les Missions de l'IFSI	Page 14
6 Les ressources	
6-1 Les ressources humaines, pédagogiques et logistiques	Page 17
6-2 Le centre de documentation	Page 17
6-3 Le secrétariat	Page 17
6-4 Les locaux et le matériel	Page 17
6-5 Les ressources financières	Page 18
7 le cadre législatif	
7-1 La formation	Page 19
7-2 Le fonctionnement des instituts de formation	Page 19
7-3 L'exercice de la profession	Page 19
Conclusion	Page 20

Annexes

Introduction :

Le projet pédagogique¹ constitue un axe du projet de l'institut de formation qui met en exergue les éléments sur lesquels l'équipe pédagogique prend appui pour mener ses missions professionnelles. Il est construit afin de faire écho aux exigences du référentiel de formation². Ce dernier ayant pour finalité, pour l'étudiant, de :

- professionnaliser son parcours,
- l'amener à devenir un praticien responsable, autonome et réflexif³,
- lui permettre de développer des ressources,
- lui apprendre à reconnaître et gérer ses émotions,
- développer une éthique professionnelle.

Sont donc mis en évidence dans ce projet : les principes pédagogiques, l'approche pédagogique retenue par l'équipe, les valeurs professionnelles et humaines défendues. Cet ensemble est rendu cohérent par une organisation harmonieuse des ressources : humaines, pédagogiques, logistiques et financières ; le tout dans le respect du cadre professionnel et réglementaire imposé par les textes.

Pour l'équipe de l'IFSI d'Avranches Granville, le projet pédagogique constitue un guide, auquel formateurs, étudiants et intervenants extérieurs se réfèrent. Son appropriation par les différents acteurs lui donne tout son sens. Son rôle fédérateur permet de créer la cohésion entre l'équipe pédagogique et les apprenants. Il accompagne les étudiants en soins infirmiers contribuant ainsi à la construction de leur identité de futurs professionnels de santé.

Le projet pédagogique évolue dans l'espace et le temps en fonction des ressources et des contraintes de la formation. Il est régulièrement évalué et réajusté selon des indicateurs posés.

L'environnement sanitaire, social et économique est actuellement en forte mutation. La gestion des métiers et des compétences, l'adaptation des professionnels de santé aux évolutions à venir est prépondérante. Aussi, l'équipe pédagogique de l'institut de formation du Centre Hospitalier d'Avranches Granville a pour ambition de former des infirmiers reconnus pour leurs compétences professionnelles.

De ce fait, le projet pédagogique s'efforce de mettre l'accent sur :

- le développement de l'autonomie professionnelle⁴ de l'étudiant,
- sa responsabilisation au regard de son apprentissage et de la construction de son projet professionnel.

¹ Le projet pédagogique doit comporter, les orientations de la formation, la conception de la formation, les choix pédagogiques, les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation, l'individualisation des parcours, la planification de l'alternance, la liste des lieux de stage, les modalités d'encadrement et de tutorat ainsi que les indicateurs d'évaluation du projet.

² Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier.

³ Professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul ou en équipe pluri professionnelle.

⁴ L'autonomie professionnelle étant le résultat de la mise en commun de la motivation de l'étudiant, de sa responsabilisation et des compétences qu'il acquiert dans le cadre de son parcours de formation.

1 les principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des 10 compétences⁵ requises pour l'exercice de la profession d'infirmier(ière).

Il met en place une alternance⁶ entre l'acquisition des connaissances et du savoir-faire. La formation est structurée autour de l'étude de situations pour travailler les trois paliers d'apprentissage :

- Comprendre : acquisition des savoirs et des savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- Agir : capacité de mettre les savoirs acquis en actions et de les évaluer,
- Transférer : conceptualisation et transposition des savoirs et des savoir-faire à des situations nouvelles.

Les situations⁷ prévalantes* étudiées dans les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs utiles à la poursuite de la formation.

En stage, la progression de l'acquisition des compétences est formalisée sur le dossier de suivi individuel de l'étudiant et sur le portfolio.

La combinaison de ces différents axes d'approche permet à l'étudiant de construire son cheminement vers l'individualisation et la professionnalisation.

* Situation de travail, de soins ou de réflexion que l'étudiant va rencontrer sur le terrain.

5 Liste des 10 compétences, confère recueil des principaux textes relatif à la formation préparant au diplôme d'état et à l'exercice de la profession – Berger LEVRAULT – mise à jour en 2011

6 Alternance théorie – stages annexe n°1

7 Annexe 2 : Tableau des situations emblématiques retenues pour chacun des semestres de formation

2 L'approche pédagogique⁸ de la formation

2-1 Conditions à prendre en compte

L'approche pédagogique est conditionnée par :

- ◇ Le référentiel de formation mis en place depuis 2009, qui a nécessité une remise en question de nos pratiques et postures pédagogiques,
- ◇ Le cursus professionnel des formateurs, le choix des intervenants, les modalités des interventions et l'offre en terrains de stage,
 - Ⓜ sur l'IFSI du Centre Hospitalier d'Avranches Granville (CHAG) les formateurs ont des parcours diversifiés et ont développé des expertises en soins généraux, en qualité et gestion des risques, en psychiatrie, en pédiatrie ; ont des licences en sciences de l'éducation et master 1 en sciences de l'éducation et formation, et en management de la santé et du social ; permettant ainsi de mettre à disposition de la formation une palette de compétences riches et diversifiées.
 - Ⓜ des médecins, psychologues, pharmaciens, intervenants divers apportent leurs savoirs contributifs.
 - Ⓜ en partenariat avec l'université, l'approche de la formation a été questionnée depuis 2011 par l'implication des formateurs dans des groupes auteurs pour les 17 matières universitaires. Débutée en septembre 2012 la mise en place progressive de la Formation Ouverte A Distance (FOAD) permet aux étudiants des 10 instituts de formation de la région Basse Normandie de bénéficier d'un enseignement universitaire égalitaire.
 - Ⓜ la contractualisation avec les terrains de stage est organisée afin que ces derniers soient qualifiants pour les étudiants. Cela se concrétise par :
 - * la signature par l'IFSI et les établissements accueillant des étudiants de la Charte d'encadrement,
 - * la mise en place progressive des livrets d'accueil et d'encadrement réalisés par les terrains de stage,
 - * la mise en évidence de situations « prévalentes⁹ », facilitant l'intégration et la transférabilité.
- ◇ L'engagement des apprenants dans leur formation : l'étudiant est accompagné par l'équipe de formateurs pour apprendre à se situer au cœur du cursus de formation. Son rôle est de s'appuyer sur ses connaissances antérieures, d'en acquérir de nouvelles et d'apprendre à mobiliser l'ensemble afin de construire lui-même sa future identité professionnelle,

8 Moyens pour arriver à un but ou encore, méthodes, moyens et outils mis en place pendant la formation pour acquérir et développer des compétences professionnelles (les compétences étant définies dans le référentiel de formation).

9 Situation de travail, de soins ou de réflexion que l'étudiant va rencontrer sur le terrain.

« Un apprenant acteur qui s'engage avec ses ressources personnelles dans un processus pour acquérir une nouvelle connaissance. Il est avant tout celui qui cherche à apprendre et à comprendre. Ce faisant, il attire vers lui l'objet de connaissance et se l'approprie (...) Tout apprentissage exige une ardeur soutenue et une application méthodique... »¹⁰

- ◇ Le contexte immobilier, environnemental, et géographique :
 - Ⓜ L'IFSI du Centre Hospitalier d'Avranches Granville est un établissement de recours qui ne bénéficie hélas pas de la proximité d'une antenne universitaire,
 - Ⓜ L'organisation architecturale de l'IFSI qui limite son extension (initialement cet établissement avait été construit pour des promotions de vingt élèves) ;
 - Ⓜ Le bord de mer qui en fait un établissement attractif pour les étudiants.
- ◇ Les exigences régionales et/ou départementales,
- ◇ La mise en place du groupement de coopération sanitaire IFSI pour la région Basse Normandie et le travail en cours avec l'université a favorisé l'harmonisation des contenus pédagogiques sur l'ensemble des 10 IFSI de la région :
 - Partage des terrains de stage,
 - Travail sur les UE,
 - Échange des méthodes et moyens pédagogiques,
 - Jurys communs d'évaluations certificatives.

2-2 l'organisation de l'équipe de formateurs

Afin d'assurer un suivi et un contrôle de la mise en œuvre du projet pédagogique, les formateurs sont répartis par responsabilité d'unité d'enseignement, par responsabilité d'année¹¹ et par responsabilité de compétence¹² dans l'année de référence. Cette organisation assure ainsi un maillage cohérent de la formation. Dans chacune des équipes opérationnelles d'année chaque formateur se voit attribuer des missions particulières.

Chaque formateur de l'IFSI est référent de terrains de stage dans le cadre d'une répartition équitable des unités et structures de soins, listées et agréées comme lieux de stage dans les 4 disciplines définies par le référentiel de formation.¹³

Pour les temps IFSI :

Chaque formateur est référent d'un ensemble d'UE¹⁴ pouvant être réparties sur les 6 semestres de la formation. En ce sens, il organise, donne du sens aux unités d'enseignement, recherche des intervenants et planifie les cours. Il met en œuvre les dispositifs d'évaluation des unités

10 DENOMME JM, ROY M. 1998, Pour une pédagogie interactive, Gaétan MORIN éditeur, page 130

11 Annexe 3 : responsabilités d'UE

12 Annexe 4 : Fiche action formateur référent de compétence

13 Annexe 5 : répartition des référents de stage

d'enseignement dont il est responsable et réajuste en cas de besoin, il peut aussi participer le cas échéant, à l'enseignement et/ou à l'évaluation d'unités d'enseignement dont il n'est pas référent.

Chaque formateur est aussi responsable, dans son année de référence d'une ou plusieurs compétences.

Pour les temps de stage :

Un formateur est affecté à la coordination des stages¹⁵. Son rôle est d'assurer, en collaboration avec les formateurs d'année responsable des stages une gestion efficace et organisée de l'ensemble des ressources dont l'IFSI dispose.

Chaque formateur est référent d'un ensemble de terrains de stage. A ce titre, il organise les regroupements, les visites pour le travail sur l'analyse de pratique au sein des services dont il est le formateur référent.¹⁶

2-3 La posture pédagogique

Le formateur en IFSI n'est pas un enseignant,

C'est un professionnel de santé ayant développé des compétences en pédagogie. C'est pourquoi, sa posture pédagogique s'articule autour des 2 axes suivants :

- **une pédagogie socioconstructiviste et didactique¹⁷** reposant sur :

- * L'utilisation de la posture réflexive¹⁸ chez l'étudiant permettant de comprendre les liens entre savoirs et actions avec un accompagnement de l'étudiant dans le questionnement professionnel,
- * L'intérêt de l'alternance terrain/IFSI (un travail en partenariat avec les professionnels de terrain est mené en amont et en aval du stage),
- * Le rappel régulier des liens entre les UE,

¹⁴ Annexe 3 : Fiche action Formateur responsable d'UE

¹⁵ Annexe 6 : Fiche action coordination des stages

¹⁶ Annexe 7 : profil de poste du formateur référent de stage

¹⁷ Quelques définitions pour mieux comprendre :

Posture : Positionnement dans lequel on se place.

Pédagogie : toute activité déployée par une personne pour développer des apprentissages précis chez autrui.

Socioconstructivisme : approches qui mettent l'accent sur l'interaction entre les facteurs d'apprentissage internes (l'individu) et les facteurs d'apprentissage externes (l'environnement). [...] « Avec l'aide d'autrui, je peux développer des capacités au-delà de ce que je sais faire : c'est la zone de proche développement = distance entre ce que je peux faire seul et avec l'aide d'un autre ».

Didactique : étudie les interactions qui peuvent s'établir dans une situation d'enseignement ou d'apprentissage entre :

- un savoir identifié,
- un maître dispensateur de ce savoir,
- un élève auteur, acteur et récepteur de ce savoir.

- * Le questionnement des savoirs,
- * La mise en avant du « transfert » des savoirs à des situations nouvelles.

- Une relation pédagogique s'appuyant sur la mise en œuvre :

- * Du suivi pédagogique,
- * D'un accompagnement individualisé et collectif.

2-4 La mise en actions

Sur l'IFSI du Centre Hospitalier d'Avranches Granville, la posture pédagogique se met en action dans toutes les interventions pédagogiques et est déclinée dans les différents projets opérationnels d'année.

- **Les questionnaires de pré requis ou d'auto-évaluation (construits par les formateurs),**
- **les cours magistraux,**
- **les médiations pédagogiques à partir des ressources de la FOAD,**
- **les unités optionnelles dont l'objet est d'approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière.** Les étudiants ont la possibilité de s'inscrire dans l'une des unités proposées par les formateurs.
- **les travaux dirigés et/ou les travaux de groupe,**
 - o Jeux de rôle,
 - o théâtre,
 - o exploitation de vidéo,
 - o évaluations formatives,
 - o ateliers de simulation et/ou de validation des actes et activités,
 - o intégrations visant la dynamique de groupe (activités)
- **l'appropriation de l'anglais** : 3 professeurs d'anglais, issus de l'Education Nationale, assurent l'ensemble des cours sur les 3 années de formation et se partagent les étudiants en 3 groupes. L'approche de l'anglais se fait à partir de la FOAD, l'acquisition de l'anglais constituant un temps de travail dirigé inscrit sur les 6 semestres de formation.
- **L'analyse de pratique professionnelle. ¹⁹(A.P.P)**
 Qui constitue un temps incontournable de développement de l'étudiant au travers de l'analyse de ses propres expériences.

¹⁹ Procédure analyse de pratique professionnelle (serveur MOODLE – Informations générales – IFSI Avranches Granville)

- **Le Suivi pédagogique individuel et collectif**²⁰ :

Chaque étudiant bénéficie d'un formateur référent, les entretiens sont formalisés et obligatoires. Le référent de suivi pédagogique a toute latitude pour organiser des entretiens supplémentaires, tout autant un étudiant peut aussi solliciter son référent en cas de besoin.

- **La Dynamique des stages**²¹

Sur tous les terrains de stage proposés par l'IFSI, il existe une collaboration entre le formateur référent et les équipes (maîtres de stage, tuteurs et encadrants de proximité) afin de structurer et d'améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement des étudiants.

En première année, le choix des 3 affectations est réalisé par l'équipe des formateurs²² en fonction des besoins de l'étudiant et des terrains disponibles. Pour plus d'efficacité l'équipe pédagogique a opté pour 3 périodes de 5 semaines dans 3 des 4 types de stages identifiés.

- 5 semaines en soins de courte durée afin de découvrir les soins dispensés dans les établissements publics ou privés,
- 5 semaines sur des lieux de vie ,
- 5 semaines sur une des deux autres types, santé mentale/psychiatrie ou longue durée,

En seconde année (20 semaines de stage) et troisième année (25 semaines de stage), les disciplines d'affectation restent imposées par l'organisation pédagogique (parcours de stage identifié), toutefois une zone de négociation est laissée aux étudiants à l'intérieur des blocs de stage et ce dans un double objectif :

- Permettre aux étudiants de construire leur identité professionnelle à partir de leurs choix de formation,
- Intégrer la négociation comme incontournable au métier à venir.

Tout au long des 3 années de formation, les formateurs organisent des visites de stage dont les buts sont divers :

- échange avec l'étudiant,
- réalisation d'analyses de pratiques professionnelles,
- accompagnement des équipes dans l'appropriation du nouveau référentiel,
- visites à la demande des équipes ou de l'étudiant.

Toutefois, des analyses de pratiques professionnelles peuvent aussi être organisées sur l'IFSI, en regroupement ou en individuel.

20 Fiche action du suivi pédagogique présentée en annexe 8

21 Liste des terrains de stage présentés en annexe 9

22 L'étudiant peut toutefois proposer son affectation sur un lieu déterminé au regard d'objectifs pertinents.

- **L'organisation de l'alternance**²³

L'organisation pédagogique vise à favoriser les stages professionnalisants, (10 semaines sur un même lieu ou dans la même discipline de stage en seconde année), tels qu'ils sont préconisés dans le référentiel de formation. Nous avons fait le choix de respecter un équilibre entre les temps théoriques, de stages et de congés annuels, quelle que soit l'année de formation.

En première année, afin de faciliter l'intégration des étudiants et la première approche du milieu hospitalier, nous avons opté pour que les apports théoriques (Hygiène, Soins confort et de bien être, Législation, Éthique et Déontologie) soient suffisamment étayés avant de débiter le stage de 5 semaines.

En seconde année, les vacances d'été sont volontairement coupées afin de répondre à un double objectif :

- optimiser l'utilisation de l'offre de stage, surtout dans les disciplines obligatoires dont les places d'accueil sont limitées (chirurgie, médecine, psychiatrie...).
- faire prendre conscience aux étudiants des réalités du travail pendant les périodes de congés (rappelons que la proximité du bord de mer a pour impact de majorer de manière conséquente la population du bassin géographique).

A partir de la deuxième année, les terrains de stage peuvent décider en accord avec l'IFSI du planning des étudiants (nuits, 10 heures ou 12 heures de présence par jour par dérogation, travail de week-end et jours fériés). Ces horaires sont effectués dans le respect des limites du code du travail.

Nous conseillons toutefois aux étudiants de limiter le nombre de week-end travaillés à 1 par période de 5 semaines et de limiter les nuits à 5 semaines au plus entre le semestre 2 et le semestre 5.

En troisième année l'approche des stages se veut « professionnalisante ». Aussi, dès lors que les compétences attendues sont validées, l'étudiant peut avoir le choix d'élargir son horizon professionnel en lien avec son projet professionnel. Le stage de projet professionnel (7 semaines) fait l'objet d'une procédure spécifique.²⁴ Enfin, la dernière période de stage du semestre 6 (8 semaines) permet le cas échéant, de redéfinir un parcours afin de permettre à l'étudiant de valider les 10 compétences dans le temps imparti.

²³ Le schéma de l'alternance pédagogique est présenté en annexe 1

²⁴ Fiche action stage projet professionnel – annexe 10

- La Dynamique de l'évaluation

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation notée, à laquelle sont associés des crédits de formation attribués par une commission d'attribution des crédits appelée CAC et présidée par la directrice de l'IFSI. La CAC se réunit dans le mois qui suit chacun des semestres de formation.

Les évaluations des unités d'enseignement sont planifiées et organisées dans le respect du cadre réglementaire²⁵, c'est-à-dire que le type d'évaluation correspond à ce qui est préconisé par le référentiel de formation.

L'équipe pédagogique a opté pour une approche de l'évaluation par la compétence, incluant toutefois, parfois, l'utilisation de grilles de niveaux de performance.

Pour un but de progression et d'équilibre de la charge de travail pour les étudiants, l'équipe pédagogique a opté pour une répartition des évaluations en cours de semestre (évaluation positionnée au plus près de la fin de l'enseignement de l'UE).

Les revalidations, programmées à distance de la première évaluation, sont le plus souvent regroupées afin de permettre aux étudiants de se concentrer, de faciliter leur travail et de diminuer le stress engendré par la situation d'évaluation.

NB : cette organisation a été validée la première fois par le conseil pédagogique en octobre 2010 et n'a pas été remise en question depuis au regard du bilan positif posé par l'encadrement et les étudiants.

Dans ce chapitre, nous avons étudié l'organisation de la formation, l'approche et la posture pédagogique telle qu'elles sont souhaitées par l'équipe. Toutefois, il convient de prendre en considération que la posture et l'approche pédagogique de l'équipe ne peuvent se concevoir qu'à partir des concepts et valeurs auxquels cette dernière adhère.

Aussi, allons-nous mettre en évidence les valeurs et les concepts défendus par l'IFSI de Granville.

25 Planification des évaluations – annexe 11

3 Les valeurs professionnelles et humaines

L'équipe de l'IFSI d'Avranches Granville a identifié 6 valeurs fondamentales qui sont portées par un projet commun, qui animent l'équipe et les aident dans la mise en œuvre du référentiel de formation. Ces valeurs sont les suivantes :

Le respect

La responsabilité

La rigueur

L'implication

L'honnêteté

L'équité

3.1 Le respect

Attitude, comportement, qui vise à traiter autrui avec égard, respect de l'autre et des règles

Respect des institutions : respect des règles inhérentes à la profession, respect du règlement intérieur, des procédures, des décisions collectives, des locaux et des matériels,

Respect des personnes : de soi, de l'autre, des personnes intervenants à l'IFSI, des patients, familles, et autres étudiants rencontrés à l'IFSI/IFAS et sur tous les lieux de formation :

- L'acceptation des différences (accepter l'autre comme il est),
- Le respect de l'expression des étudiants, qui est portée par les délégués de promotion élus²⁶,
- La valeur respect sous tend à la fois l'authenticité, la solidarité, l'esprit d'équipe.

3.2 La responsabilité

Est responsable, celui qui se conforme à l'honneur et à la loi morale, qui témoigne de franchise et d'honnêteté (qui répond de ses actes, en est garant).

3.3 La rigueur

Grande exactitude, précision dans les actions entreprises.

3.4 L'implication

C'est l'action de s'engager dans la formation et de tout* mettre en œuvre pour réussir sa formation et devenir un professionnel capable et responsable.

*c'est à dire travailler régulièrement, faire des recherches, poser des questions, se fixer des priorités et utiliser les ressources.

26 Cf fiche action rôle des délégués en annexe n°10

3.5 L'honnêteté

Qualité de celui qui se conforme aux lois de la probité, du devoir et de la vertu (au sens d'intégrité, de droiture).

3.6 L'équité

Sous entendu dans le sens de traiter de manière équitable.

Voici à travers un exemple développé, comment nous escomptons mettre en œuvre au quotidien l'une des valeurs que nous défendons.

Ce que nous attendons de vous, ce que nous vous proposons de mettre en œuvre :

Il s'agit ici de la valeur **respect**

Pour les formateurs	Pour les Etudiants
Respect des règles établies (règlement intérieur) : <ul style="list-style-type: none">- ponctualité,- respect des consignes de sécurité,- respect des locaux,- respect des règles dans l'application des sanctions,- Equité envers les étudiants	Respect du règlement intérieur : <ul style="list-style-type: none">- ponctualité,- présence impliquée,- respect des consignes de sécurité,- respect du personnel de l'IFSI- respect des locaux,- respect des règles
Ex : Rigueur dans l'application des décisions prises en équipe pédagogique.	Ex : Rigueur dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et d'asepsie.
Rigueur dans le respect des échéances fixées : <ul style="list-style-type: none">- plannings- Restitution des évaluations- tenue vestimentaire	Dans la tenue vestimentaire : <ul style="list-style-type: none">- tenue en adéquation avec la représentation du métier de soignant.
Dans les comportements professionnels : <ul style="list-style-type: none">- secret professionnel,- obligation de réserve,- éthique professionnelle	Dans les comportements professionnels : <ul style="list-style-type: none">- secret professionnel,- obligation de réserve,- éthique professionnelle.

Concrètement, les valeurs sont travaillées avec les étudiants en semestre 1 et dans les unités d'enseignement qui s'y rapportent et/ou à tout moment opportun de la formation. Elles peuvent être déclinées par écrit et intégrées au projet pédagogique donnant ainsi « une identité »²⁷ à la promotion.

Le projet pédagogique n'étant pas figé, les valeurs défendues peuvent évoluer dans le temps.

Nous avons présenté tour à tour la philosophie de la formation, l'approche et la posture pédagogique ; les valeurs ainsi que l'organisation de la dispensation de la formation infirmière. Toutefois, tous ces éléments reposent sur des concepts, obéissent à un cadre réglementaire et doivent être en cohérence avec les missions de l'IFSI.

Ce sont ces concepts, cadre réglementaire et ressources que nous allons aborder maintenant.

27 Identité acquise à travers les valeurs partagées par la promotion

4 Les Concepts

4-1 Concept de l'homme :

Un infirmier est un être humain qui soigne un autre être humain. A partir de ce postulat l'équipe pédagogique a défini l'homme comme :

Un être bio-psycho-social et énergétique et spirituel qui a un corps, des émotions, des pensées, des sensations, des perceptions, qui est traversé et entouré d'énergie qui cherche à se réaliser, à trouver un sens à sa vie et qui fonctionne comme un tout intégré dans un environnement qui l'influence et sur lequel il agit.

Un être libre qui détermine ses propres réponses aux stimuli internes et externes auxquels il est soumis.

Un être responsable qui possède des ressources lui permettant de vivre et de se restaurer.

Un être inséré dans un environnement hors duquel il ne peut être compris pleinement.

Un être qui ne peut expérimenter que le présent, il n'a accès au passé que par la mémoire, et au futur que par l'anticipation.

Un être vivant un plan de vie basé sur des décisions prises dès ses premiers jours et qui peuvent être modifiées.

Un être de sens dont le comportement doit être compris plutôt que jugé car il n'est jamais absurde.

Un être de relation qui se construit et survit grâce à la communication avec les autres.

4-2 Concept de santé :

L'ensemble de nos actes concourt à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, aussi notre définition de la santé selon l'organisation mondiale de la santé :

« la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité »

Préambule à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S), tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la santé - New-York, 19-22 juin 1946

4-3 Concept du soin infirmier :

Celui ci correspond à notre « cœur de métier »:

C'est une attention à la personne soignée et à sa famille et/ou aux usagers de la « santé » qui se réalise dans un espace donné, dans un temps donné et au travers d'actions visant à aider l'utilisateur à trouver un équilibre dynamique pour atteindre un haut niveau de bien être quelle que soit sa situation.

5 Le cadre professionnel

5-1 Définition de l'infirmière

« Est considérée comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne titulaire du diplôme d'état d'infirmier qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu. L'infirmière ou l'infirmier participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement. »

En France, l'ensemble des soins infirmiers est régi par le code de la santé publique (décret du 29 juillet 2004) ; auparavant, les compétences de l'infirmier étaient définies dans un décret dit « décret de compétence » (décret n° 93-345 du 15 mars 1993, puis décret n°2002-194 du 11 février 2002).

5 -2 Les Missions de l'IFSI

Référence à l'article 1° de l'arrêté du 30 mars 1992

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers réalise, dans le cadre de ses missions :

- La formation initiale des professionnels pour lesquels l'institut est autorisé,
- La formation conduisant au Diplôme d'Etat infirmier :
 - o Quota 66 étudiants infirmiers – durée 3 ans à partir de septembre 2009,
- La formation conduisant au Diplôme d'Etat d' Aide-soignant :
 - o Quota de 37 élèves aides soignants - durée de 10 mois,
 - o Cursus partiel pour les personnes bénéficiant de dispenses de scolarité (3 places).
- Participation à la formation continue des professionnels,
- La mise à disposition d'un centre de documentation pour les étudiants, les élèves et les partenaires de la santé,
- L'accueil et l'encadrement d'étudiants cadre de santé en stage.

6 LES RESSOURCES

6-1 Les ressources humaines, pédagogiques et logistiques.

Conformément à l'organigramme fonctionnel, les ressources humaines sont les suivantes :

- 1 Directeur,
- 11.70 Équivalents temps plein (ETP) de formateurs,
- 2.8 ETP de secrétariat,
- 1.3 ETP d'agent d'entretien.

6-2 Le centre de documentation

Le fond documentaire mis à la disposition représente :

- Plus de 2200 manuels et ouvrages,
- Une vingtaine de périodiques, un quotidien national,
- L'accès à Internet,
- DVD...

L'ensemble est localisé à l'IFSI sur 1 salle et géré par un agent administratif qui se consacre à cette mission.

6-3 les missions du secrétariat :

- Accueil,
- Gestion administrative :
 - Gestion des dossiers scolaires, de bourses,
 - Gestion des absences,
 - Gestion financières,
 - Documents inhérents aux stages (mise en stage, conventions ...),
- Participation à la pédagogie :
 - Travaux de saisie concernant les dispositifs de formation,
 - Préparation de la CAC, gestion des notes avec la direction.

6-4 Les locaux et le matériel

- 1 amphithéâtre de 90 places,
- 1 salle de cours 70 places,
- 2 salles de cours de 50 places,
- 1 salle de formation continue de 20 places,
- 1 salle de TD de 25 places,
- 2 salles dédiées à la FGSU,
- 4 salles de travaux pratiques avec mannequins et matériel de soins,

- 1 salle FOAD équipée de 24 postes reliés à la plateforme MOODLE pour les cours en FOAD,
- Une salle avec 10 postes informatiques reliés au réseau internet,
- 4 petites salles individuelles ou de groupes restreints équipées chacune d'un ordinateur,
- Des ordinateurs portables mis à la disposition des étudiants.

6-5 Les ressources financières

Tout IFSI public est adossé à un établissement de santé. Le Centre Hospitalier Avranches-Granville est l'hôpital de référence pour l'IFSI. Dans le cadre du transfert de compétences opéré par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, c'est la Région Basse Normandie qui finance le fonctionnement des instituts de formation sanitaire et sociale agréés. De ce fait, l'IFSI ne dispose pas d'une totale liberté en matière de gestion financière.

Toutefois, afin de répondre au mieux aux contraintes liées à la gestion financière de l'IFSI, la directrice collabore avec le pôle économique et financier de l'établissement.

Par contre, l'autonomie est réelle dans la gestion de la taxe d'apprentissage (subvention émanant des entreprises) qui vient en complément du budget. Celle-ci est consacrée à l'achat de matériel à vocation pédagogique ou à l'organisation d'activités en lien avec la pédagogie (unités optionnelles, activités de ressourcement...). Chaque année le directeur recense les besoins avec la participation des membres du Conseil de la Vie Etudiante.²⁸

L'IFSI doit présenter chaque année un EPRD²⁹ en équilibre.

²⁸ Procédure du conseil de la vie étudiante (MOODLE...)

²⁹ EPRD : état prévisionnel des recettes et des dépenses.

7 LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

7-1 La formation

Accès à la formation et organisation des études

- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et ses annexes.
- Article D 4311-16 à D 4311-23 du Code de la santé publique.

Frais de transport et indemnités de stage

- Arrêté du 28 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 23 mars 1992.
- Procédure de remboursement des indemnités kilométriques³⁰ – approuvée au C.P. de mars 2010

7-2 Le fonctionnement des instituts de formation

Compétences respectives de l'Etat et de la région

- Article L4383-1 à L4383-6 du Code de la santé publique.
- Article R4383-2 à R4383-5 du Code de la santé publique.

Fonctionnement des instituts de formation

- Arrêté du 21 avril 2007 modifié le 12 avril 2012 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et ses annexes.

Autorisations des instituts de formation

- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié le 22 août 2011... relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier,...aide-soignant,...ambulancier...et aux agréments de leur directeur et ses annexes.
-

7-3 L'exercice de la profession

Extraits du code de la santé publique

- Liste disponible dans le recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'infirmier, édition de, Berger-Levrault. Réf. 531 200.

³⁰ Procédure de remboursement des indemnités kilométriques (MOODLE...)

CONCLUSION

Ce projet a été rédigé puis réajusté pour répondre aux exigences institutionnelles d'une part mais aussi dans le but de formaliser l'organisation de l'équipe pédagogique au regard de l'évolution de la formation et d'aider les étudiants à mieux cerner le contenu du programme et l'approche retenue par l'IFSI de Granville.

Sa mise en application permet d'apporter une réponse, en termes de formation et d'employabilité, conforme aux exigences pédagogiques et réglementaires.

Son évaluation est annuelle selon des critères internes à l'IFSI et à court terme reposera sur des critères et des indicateurs qui seront fournis par l'Agence de l'Evaluation et de Recherche de l'Enseignement Supérieur (A.E.R.E.S) dans le cadre de la certification des instituts de formation sanitaires et sociaux.

ANNEXES

Annexe 1 : alternance pédagogique validée en conseil pédagogique

Annexe 2 : liste des situations emblématiques abordées en cours de formation

Annexe 3 : répartition des formateurs par année

Annexe 4 : responsabilités des unités d'enseignement

Annexe 5 : référents de stage

Annexe 6 : profil de poste du formateur référent de stage

Annexe 7 : fiche action du suivi pédagogique

Annexe 8 : Liste des terrains de stage

Annexe 9 : organisation des évaluations

Annexe 10 : rôle des délégués de promotion

Les annexes sont présentés sous forme de fichiers Word ou Excel annexés au projet